



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

À une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire  
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 25 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. PIIA et dérogation mineure – 422 et 426 à 428, Route 273
- b. PIIA et dérogation mineure – 386, rue Laurier
- c. Dérogation mineure – 363, rue des Bois
- d. PIIA patrimoine – acceptation de 4 permis
- e. PIIA affichage – 425, Route 273
- f. PIIA Route 273 – 470, Route 273
- g. CPTAQ – 135, rang Gaspé
- h. Autorisation de faire respecter une ordonnance – 59, rue du Parc
- i. Mandat à la firme d'avocats Joli-Cœur Lacasse – 210, rue Industrielle

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. ...

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Achat d'équipement incendie

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Adoption du règlement no 808-2017
- b. Avis de motion - règlement no 810-2017
- c. Adoption du projet de règlement no 810-2017
- d. Avis de motion - règlement no 811-2017
- e. Adoption du projet de règlement no 811-2017

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Contribution financière de 600 \$ aux profits de la Fabrique de Saint-Apollinaire
- b. Contribution financière de 250 \$ pour la campagne Solidarité Ristigouche
- c. Contribution financière de 500 \$ à la Fabrique



**12. ADMINISTRATION**

- a. Adoption du règlement no 806-2017
- b. Adoption du règlement no 807-2017
- c. Embauche d'une employée au bureau de la SAAQ
- d. Autorisation de signatures d'un acte de servitude sur la rue Principale
- e. Autorisation de signatures d'un acte de cession sur le rang Bois-Joly
- f. Autorisation de signatures d'un acte de servitude sur la Route 273
- g. Augmentation de salaire des brigadières

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. ...

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

17306-09-2017  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17307-09-2017  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Août**

Bernard Ouellet	4 054.17 \$
Léopold Rousseau	1 474.26 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 474.26 \$
Jonathan Moreau	1 474.26 \$
André Sévigny	1 474.26 \$
Julie Rousseau	1 474.26 \$
Alexandre D'Amour	1 474.26 \$
Martine Couture	9 616.32 \$
Cathy Bergeron	7 784.64 \$
Martin Miller	6 392.43 \$
Renault Lepage	8 946.40 \$
Dany Lamontagne	7 970.36 \$
Pascale Lemay	5 248.35 \$
<b>Membres du conseil et cadres :</b>	<b>58 858.23 \$</b>
<b>Employés voirie et bureau :</b>	<b>86 566.18 \$</b>
<b>Service de sécurité incendie :</b>	<b>24 324.10 \$</b>
<b>Bibliothèque :</b>	<b>5 256.96 \$</b>
<b>Personnel de la SAAQ :</b>	<b>13 481.95 \$</b>
<b>Employés du Centre multifonctionnel :</b>	<b>3 339.72 \$</b>
<b>Terrain de jeux et soccer :</b>	<b>48 540.84 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour août 2017 :</b>	<b>240 367.98 \$</b>



### Comptes payés - Août

Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	16.68 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 784.79 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	4 348.97 \$
Hydro-Québec	Électricité	13 453.45 \$
Télus	Bibliothèque	201.09 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	22 180.58 \$
Hydro-Québec	Électricité	794.72 \$
Florence Cloutier	Achat de livres	850.00 \$
Postes Canada	Frais de poste - Fête au Village	583.60 \$
Bell Mobilité inc.	Modems station pompage	134.39 \$
Télus	Frais mensuels - fibre optique	1 552.16 \$
Télus	Internet	57.43 \$
Hydro-Québec	Électricité	244.03 \$
Ville de Lévis	Prolongation d'entente	2 478.92 \$
Cindy Houde	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Vidéotron	Service Vidéotron	182.38 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 679.98 \$
Promospect	Location jeux gonflables - Fête au Village	4 433.38 \$
Boutique de skate	Démo - Fête au Village	575.00 \$
Production Repères	Spectacle et animation - Fête au Village	2 069.55 \$
Postes Canada	Apollinairois édition spéciale	616.62 \$
Association le Moulin à Vent	Kiosque - Fête au Village	2 086.80 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat localisation	600.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 585.72 \$
CARRA	Remise d'août 2017	2 047.32 \$
Télus	Centre multifonctionnel	346.48 \$
Télus	Cellulaires	931.95 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 283.41 \$
Interfas	Cotisation d'août 2017	7 894.59 \$
Joël Demers	Remb. partiel - cellulaire juillet	23.53 \$
Syndicat des Métallos	Remise d'août 2017	1 257.71 \$
InfoPage	Téléavertisseurs	519.75 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois d'août 2017 :</b>		<b>84 014.98 \$</b>

### Comptes à Payer - Août

Aréo-Feu	Remplacement bottes et tuyaux	1 155.00 \$
Audio Ciné Films inc.	Cinéma en plein air	395.51 \$
Autobus Auger inc.	Transport - sorties Terrain de jeux	977.29 \$
Batteries du Québec	Batteries	40.18 \$
Éloïse Beaupré	Fête au Village	57.50 \$
Ismaelle Belleau	Fête au Village	84.38 \$
Félix Bergeron	Fête au Village	86.25 \$
Lisa-Marie Bergeron	Salaire arbitre soccer	76.00 \$
Béton Laurier inc.	Diverses réparations et soudure	4 514.68 \$
Body Gym Équipements	Réparation de vélos	1 028.05 \$
Boivin & Gauvin inc.	Sacs pour envelopper et contenants de mousse	639.22 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Mesure de boue	1 327.96 \$
Bonair SD	Entretien Centre et entretien préventif	3 767.40 \$
Brassard Buro inc.	Fourniture de bureau et papeterie	321.67 \$
Canadien National	Frais annuels	17.25 \$
Carquest Laurier-Station	Pièce pour le réseau, bouchon et batterie	134.03 \$
Cartouches Escomptes inc.	Achats de cartouches	341.40 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Location de chapiteau Fête au Village	1 970.70 \$
Jolène Charbonneau	L'heure du conte à la bibliothèque	50.00 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric Sulfate	2 795.96 \$
Citron Hygiène LP	Service de septembre	47.38 \$
Clôture G.P. inc.	Réparation des clôtures	4 673.74 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Coair	Réparer fuite d'air	341.14 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	31.28 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage Centre multi. et salle commu.	1 783.33 \$
Construction B.M.L.	Réfection rues Église/Principale, parc à chien...	251 050.20 \$
Coop Seigneurie	Entretien salle communautaire	53.11 \$
Côté Fleury inc.	Cadenas	367.41 \$
Jacques Côté	Lecture compteurs et remb. dépôt de garantie	6 070.75 \$
Joey Côté	Salaire arbitre soccer	41.00 \$
La Croix Rouge	Renouvellement	987.84 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Place Francoeur	611.38 \$
Le Cube	Brunch pour la Fête au Village	1 659.95 \$
Alexandre D'Amour	Remb. achats pour Fête au Village	354.97 \$
Zachary D'Auteuil	Salaire arbitre soccer	127.00 \$
Alexanne D'Auteuil	Salaire arbitre soccer	106.00 \$
Nicolas Daigle	Subvention - hockey	100.00 \$
Joël Demers	Remboursement frais de cellulaire	23.53 \$
Jérémy Demers	Salaire arbitre soccer	18.00 \$
Rémi Desrochers	Salaire arbitre soccer	94.00 \$
Kate Dubois	Fête au Village	117.50 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte des espaces verts et ajouts saison 2017	8 528.71 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Asphalte, tonnes métriques, pavage 2017	451 409.53 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Entretien plates-bandes et pots de fleurs	3 309.85 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Transport de 10 roues	1 103.76 \$
Stacey Fickett	Remboursement collations soccer	43.84 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	100.00 \$
Cindy Fortier	Fête au Village	88.13 \$
Charles-Antoine Gagné	Salaire arbitre soccer	20.00 \$
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	Service de huissier	78.87 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneu, réparation alternateur et pièce	366.01 \$
Élie Gaudreault	Salaire arbitre soccer	16.00 \$
Geoshack Canada Company	Roue à mesurer	241.41 \$
Anthony Gervais-Marcoux	Fête au Village	33.75 \$
Mariane Giguère	Fête au Village	106.88 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres - bibliothèque	4 360.28 \$
Groupe Ultima inc.	Puits et stations de pompage	683.00 \$
Groupe Ferti	Fertilisant	94.56 \$
Hockey mineur Lotbinière	Saison 2017-2018	41 175.00 \$
Jérémy Hudon	Fête au Village	67.50 \$
Impression JKL	Chandails terrain de jeux	2 605.06 \$
Installation René Mailloux	Cinéma plein air et Fête au Village	3 945.94 \$
Jacques Rémyane	Salaire arbitre soccer	80.00 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	1 170.17 \$
J.L. inc.	Rouleaux TPV	631.79 \$
Kalex Excavation	Entrée d'eau rue Chainé	110.38 \$
L. Delisle 2014 inc.	Travaux Centre multi. et travaux route L'Ornière	3 253.79 \$
Karèle Lambert	Fête au Village	69.00 \$
Liette Laflamme	Fête au Village	500.00 \$
Arianne Lamontagne	Fête au Village	64.63 \$
Dany Lamontagne	Remb. divers achats et Fête au Village	62.82 \$
Raphaëlle Marion	Fête au Village	86.25 \$
Mathilde Laverdière	Fête au Village	84.38 \$
Pascale Lemay	Remb. jouets et coffre à jouet	126.67 \$
Vincent Lepage	Salaire arbitre soccer	109.20 \$
Linde Canada	Acétylène et oxygène	82.77 \$
Maheu & Maheu	Gestion parasitaire	147.23 \$
Maqui Art	Maquillage - Fête au Village	800.00 \$
Marché Veilleux	Divers achats terrain de jeux et Fête au Village	1 233.05 \$
Marion Frédéric	Salaire arbitre soccer	20.00 \$
Mariko Suess	Location de mascottes	200.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Christian Martineau	Salaire arbitre soccer	116.00 \$
Anthony Mercier	Salaire arbitre soccer	36.40 \$
Martin Miller	Remboursement achat breuvages	119.39 \$
Raphaël Moreau	Salaire arbitre soccer	37.00 \$
Morency, société d'avocats	Appel d'une décision rendue	2 816.53 \$
Maxime Morin	Salaire arbitre soccer	40.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de sept.	57 872.75 \$
Municipalité de Laurier-Station	Ajustement quote-part et quote-part sept.	6 284.78 \$
Nordik Sports	Articles de sports	91.64 \$
Normand Côté	Divers travaux d'électricien	1 140.46 \$
Novicom 2000 inc.	Installer lien, contrat informatique, location...	4 387.43 \$
Annabelle Paquet	Fête au Village	86.25 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Certificat de piquetage	402.41 \$
Pause-Café Soleil	Achat de café	145.73 \$
Paysagiste 2000 inc.	Travaux de niveleuse et extra déneigement	16 121.20 \$
Placide Martineau inc.	Pompe pour étangs, tuyau et collier	221.10 \$
Pluritec ltée	Honoraires professionnels	6 710.52 \$
Dawson Pouliot	Fête au Village	84.38 \$
Présence-Vie Lotbinière	Remb. inscription	300.00 \$
PG Solutions	Conciliation bancaire	413.91 \$
Protection incendie PC inc.	Canette de fumée, inspection, recharge, réparation	415.07 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 238.60 \$
Rabais Campus	Renouvellement revues pour bibliothèque	231.89 \$
Radiateurs Lamontagne inc.	Tube de remplissage	117.50 \$
Réal Huot inc.	Pièces réseau d'aqueduc	625.97 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebus	1 149.75 \$
R.M. Leduc & cie	Couvre-étiquette	154.65 \$
Rénovation Lamontagne	Réaménagement salle des Fermières	8 163.22 \$
Vanessa Rousseau	Fête au Village	106.88 \$
Saute-Mouton & Ribambelle	Cours de cuisine pour adolescents	459.90 \$
Ludovic Sévigny	Fête au Village	84.38 \$
Signoplus	Signalisation	4 925.93 \$
SNC-Lavalin	Déchiqueteur	7 404.39 \$
Société Trader	Renouvellement Guide SAAQ	229.89 \$
Solu Tech	Inspection par caméra	459.90 \$
Spécialites S.V.R.	Compteurs d'eau	981.89 \$
Techsport inc.	Module de skate	18 307.67 \$
Amilie Thibeault	Fête au Village	64.63 \$
Toshiba	Agrafes et photocopies	1 065.31 \$
Transport St-Agapit inc.	Heures de transport et transport d'eau	7 050.84 \$
Marc-Aurèle Trépanier	Salaire arbitre soccer	22.00 \$
Audrey Turmel	Fête au Village	51.75 \$
Audrey Vallée	Fête au Village	51.75 \$
Xérox Canada	Photocopies - urbanisme	607.08 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois d'août 2017 :</b>		<b>967 048.87 \$</b>

17308-09-2017  
point no 7a

**PIIA ET DÉROGATION MINEURE – 422 ET 426 À 428, ROUTE 273**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2017-385 et 2017-577 et une demande de dérogation mineure numéro 2017-041 pour les propriétés situées au 422 et 426 à 428, Route 273;

ATTENDU QUE la demande de permis no 2017-385 consiste à agrandir le bâtiment principal au 426-428, Route 273 et la demande de permis numéro 2017-577 pour démolir le bâtiment principal situé au 422, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un plan architectural et un plan d'implantation incluant l'aménagement de l'aire de stationnement du projet;



ATTENDU QUE le prolongement du mur arrière du bâtiment principal fera en sorte que la marge de recul arrière sera réduite à 3.37 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 25 août 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007, du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure et de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2017-041 soit autorisée comme demandé.

Que les demandes de permis numéro 2017-385 et 2017-577 soient autorisées comme demandé lorsque les demandes seront complètes.

Adopté à l'unanimité

---

17309-09-2017  
point no 7b

### **PIIA ET DÉROGATION MINEURE – 386, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2017-489 et 2017-490 ainsi qu'une demande de dérogation mineure numéro 2017-049 pour la propriété située au 386, rue Laurier;

ATTENDU QUE les demandes de permis sont pour la construction de bâtiments principaux faisant partie d'un ensemble immobilier à usage commercial;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé des plans architecturaux et un plan d'implantation incluant l'aménagement de l'aire de stationnement du projet intégré;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière d'un des bâtiments principaux doit être réduite à 6.13 mètres considérant l'emplacement des réservoirs à essence et des normes de visibilité des pétrolières;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 25 août 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007, du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure et des demandes des permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2017-049 soit autorisée comme demandé.

Que les demandes de permis numéro 2017-489 et 2017-490 soient autorisées comme demandé lorsque les demandes seront complètes.

Adopté à l'unanimité

---

17310-09-2017  
point no 7c

### **DÉROGATION MINEURE – 363, RUE DES BOIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2017-060 pour la propriété située au 363, rue des Bois;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste à réduire la marge de recul arrière du bâtiment principal à 2.98 mètres;





ATTENDU QU'une demande de permis numéro 2016-450 a été faite pour un agrandissement résidentiel avec une marge de recul arrière à 2.98 mètres;

ATTENDU QUE la norme pour une marge de recul arrière dans ce secteur est de 8 mètres;

ATTENDU QUE ce chalet existe depuis la fin des années 1970 et que la Municipalité n'est pas en mesure de confirmer l'existence de droits acquis;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 25 août 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2017-060 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---

17311-09-2017  
point no 7d

#### **PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 4 PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2017-284 pour le 156, rue Principale pour la construction d'une remise en déclin de vinyle blanc en cour arrière de la propriété;
- Numéro 2017-506 pour le 14, rue de l'Église afin de repeindre la résidence gris poivre, remplacer les portes et les fenêtres, restaurer le portique et refaire la galerie avant avec l'ajout d'un avant-toit;
- Numéro 2017-583 pour le 37, rue Rousseau pour faire une galerie fermée en cour arrière avec revêtement de planches de cèdre et une toiture permanente;
- Numéro 2017-598 pour le 9, rue Industrielle pour fermer la galerie existante par des murs de fibrociment blanc et des vitrines de plexiglas;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes de permis, mais pour la demande 2017-284, il recommande que le revêtement extérieur de la remise soit de même couleur que le bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéros : 2017-284, 2017-506, 2017-583 et 2017-598.

Adopté à l'unanimité

---

17312-09-2017  
point no 7e

#### **PIIA AFFICHAGE – 425, ROUTE 273**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2017-532 pour la propriété située au 425, Route 273, lot 3 384 151 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier l'affichage de deux enseignes murales sur le bâtiment principal et de l'enseigne autonome existante;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis no 2017-532.

Adopté à l'unanimité

---

17313-09-2017  
point no 7f

### **PIIA ROUTE 273 – 470, ROUTE 273**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2017-586 pour la propriété située au 470, Route 273;

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover l'extérieur du bâtiment principal et de prolonger la marquise afin d'ajouter une nouvelle pompe à essence du côté nord;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande et recommande qu'un nouveau plan montrant l'aménagement des accès véhiculaires soit présenté à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis no 2017-586 et qu'un nouveau plan montrant l'aménagement des accès véhiculaires et du stationnement soit présenté à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

---

17314-09-2017  
point no 7g

### **CPTAQ – 135, RANG GASPÉ**

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire des lots 3 387 550, 3 387 553, 3 387 554, 3 387 579 et 3 387 580 du cadastre du Québec, d'une superficie de 39.56 hectares, situés au 135, rang Gaspé dans la zone 25A;

ATTENDU QUE le demandeur désire vendre une parcelle de terrain cultivable de 6,75 hectares, soit les lots 3 387 579 et 3 387 580, à un voisin qui loue déjà cet emplacement pour du pâturage pour ses chevaux;

ATTENDU QUE cette transaction nécessite le dépôt d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation, étant donné que le vendeur conservera une partie de terrain contiguë;

ATTENDU QUE la transaction favorisera l'utilisation à des fins agricoles de ces parcelles cultivables par les acquéreurs;

ATTENDU QUE cette aliénation ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité





17315-09-2017  
point no 7h

**AUTORISATION DE FAIRE RESPECTER UNE ORDONNANCE – 59, RUE DU  
PARC**

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires entreprises par la Municipalité contre la compagnie 6669174 Canada inc., propriétaire du terrain situé au 59, rue du Parc et concernant différentes infractions à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT notamment l'infraction reprochée en vertu du règlement relatif aux nuisances numéro 482-2003 en ce que l'immeuble précité est rempli de débris de démolition, de ferrailles et de débris de toute sorte;

CONSIDÉRANT la condamnation de la compagnie devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale a autorisé, en plus de la réclamation d'une amende, une ordonnance visant à forcer la compagnie à enlever toutes les nuisances entreposées illégalement sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie a porté cette décision en appel devant la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QU'au mois d'avril 2017, la Municipalité a mandaté Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L., dans ce dossier d'inscription en appel de déclaration de culpabilité;

CONSIDÉRANT QUE l'audience a eu lieu le 16 juin 2017 sous la présidence de l'honorable Manon Lavoie, juge de la Cour Supérieure;

CONSIDÉRANT QUE le 20 juillet 2017, le tribunal a rejeté l'appel de la compagnie 6669174 Canada inc., et reconduit l'ordonnance du 14 décembre 2016 par l'honorable Patrice Simard, j.c.m. et a ordonné à l'appelante de retirer tous les biens, machineries et nuisances entreposés ou présents sur le lot 4 620 007, dans un délai de deux mois;

CONSIDÉRANT QUE le délai, pour que la compagnie réalise tous ces travaux, prend fin le 20 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'après cette date, la Municipalité est autorisée, sans autres procédures, à procéder au nettoyage complet du terrain et à disposer dans un site autorisé tous les biens recueillis, et ce, aux entiers frais de la compagnie;

CONSIDÉRANT QU'une récente visite du terrain démontrait toujours la présence d'importantes nuisances;

**IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité**

D'autoriser les employés, fonctionnaires mandataires ou autres représentants de la Municipalité, à tout mettre en œuvre pour exécuter ou faire exécuter le jugement du 14 décembre 2016 de l'honorable Patrice Simard, j.c.m, ainsi que le jugement de l'honorable Manon Lavoie, j.c.s qui ordonne à la défenderesse, la compagnie 6669174 Canada inc., de retirer tous les biens, machineries et nuisances entreposés ou présents sur le lot 4 620 007 du cadastre du Québec, situé au 59, rue du Parc, et ce, après le 20 septembre 2017.

Que la Municipalité est autorisée à utiliser la force nécessaire afin de pénétrer sur l'immeuble et procéder aux travaux requis et d'être assistée d'agents de la paix pour ce faire, le cas échéant.

Que toute somme dû à la Municipalité à la suite de son intervention en vertu de l'ordonnance obtenue à la Cour, soit assimilée à une taxe foncière, et ce, conformément à l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux représentants de la compagnie pour qu'ils soient avisés des intentions de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.



17316-09-2017  
point no 7i

**MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS JOLI-CŒUR LACASSE – 210, RUE INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 383 192 et 3 383 190 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sont situés dans la zone 192I;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage extérieur en vrac est interdit dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE des inspections effectuées par des personnes dûment autorisées par la Municipalité ont permis de constater la présence d'entreposage extérieur en vrac sur ces lots;

CONSIDÉRANT QUE ces inspections ont également permis de constater que des travaux sans permis de construction d'une clôture dérogatoire à la réglementation ont été amorcés;

CONSIDÉRANT QUE des avis de non-conformité et des constats d'infraction ont été transmis au propriétaire du 210, rue Industrielle pour faire cesser l'entreposage dérogatoire et pour lui donner l'ordre d'arrêter d'ériger la clôture;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire refuse ou omet de s'y conformer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme d'avocats Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L. à entreprendre les procédures légales appropriées contre le propriétaire des lots 3 383 192 et 3 383 190 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, situés au 210, rue Industrielle, afin de faire cesser tous les usages et constructions dérogatoires sur l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

---

17317-09-2017  
point no 9a

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire faire l'acquisition d'une station d'air de remplissage usagée auprès de la Ville de Québec au montant de 1250.00 \$;

ATTENDU QUE nous devons faire la location de cylindres, boyaux et pièces pour la station d'air de remplissage pour 1 an au montant de 972.00 \$;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Saint-Apollinaire a fait l'achat de 16 appareils respiratoires usagés sur EBAY au montant de 2390.88 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer lesdites factures d'un montant total de 4612.88 \$ plus les taxes et les frais applicables, à même le surplus de Régie de formation.

Adopté à l'unanimité.

---

17318-09-2017  
point no 10a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 808-2017**

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;



ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique de la motoneige favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de motoneige sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, lors de la séance du conseil tenue le 14 août 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le numéro n° 808-2017 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17319-09-2017  
point no 10b

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 810-2017**

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 810-2017 portant le titre : Règlement modifiant le règlement no 798-2017 permettant la circulation des VTT sur une partie du rang Saint-Lazare.

---

17320-09-2017  
point no 10c

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 810-2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique et que les droits d'accès privés sont de plus en plus difficiles à obtenir;

ATTENDU QUE le Club de 3 et 4 roues de Lotbinière a sollicité l'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire en décembre 2016 pour circuler sur une partie du rang Saint-Lazare, sur une distance d'environ 5,5 km et qu'une autorisation leur avait été donnée pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte de donner cette autorisation du 1<sup>er</sup> décembre d'une année au 30 avril de l'année subséquente;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 810-2017 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

---



17321-09-2017  
point no 10d

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 811-2017**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 811-2017 portant le titre : Règlement modifiant le règlement no 798-2017 permettant la circulation des VTT sur une partie du rang Bois-Joly et sur une partie de la route du Bois-de-l'Ail.

---

17322-09-2017  
point no 10e

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 811-2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le Club de 3 et 4 Roues de Lotbinière a sollicité l'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire le 24 août 2017 pour circuler sur une partie du rang Bois-Joly et de la route du Bois-de-l'Ail;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique et que les droits d'accès privés sont de plus en plus difficiles à obtenir;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

que le projet de règlement portant le n° 811-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17323-09-2017  
point no 11a

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 600 \$ AUX PROFITS DE LA FABRIQUE DE SAINT-APOLLINAIRE**

ATTENDU QUE la chorale « Les Amis de la musique » et le Comité de liturgie de Saint-Apollinaire organisent une importante activité aux profits de la Fabrique de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le chanteur Étienne Drapeau viendra chanter ses plus belles chansons à l'église de Saint-Apollinaire le samedi 16 septembre prochain;

ATTENDU QUE cette activité générera des frais d'environ 3500 \$ et qu'une contribution financière est demandée pour aider à défrayer ces dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fabrique de Saint-Apollinaire, dans le cadre de l'activité qui aura lieu le 16 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

---

17324-09-2017  
point no 11b

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 250 \$ POUR LA CAMPAGNE SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est fait l'objet d'une poursuite abusive par la pétrolière Gastem;



ATTENDU QU'afin de les aider à financer les frais de justice et de représentation, la Municipalité de Ristigouche a lancé la campagne de dons « Solidarité Ristigouche »;

ATTENDU QUE ces dons serviront à assurer leur défense au procès et de faire valoir le droit des municipalités à protéger leurs sources d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à la Municipalité de Ristigouche un montant de 250 \$ pour la campagne « Solidarité Ristigouche », dont le procès « Gastem contre Ristigouche » se tiendra du 5 au 18 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

---

17325-09-2017  
point no 11c

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA FABRIQUE**

ATTENDU QUE la Fabrique doit procéder à des réparations des fenêtres de l'église;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant de 500 \$ à la Fabrique de St-Apollinaire afin de collaborer pour le paiement des coûts de réparations des fenêtres.

Adopté à l'unanimité.

---

17326-09-2017  
point no 12a

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 806-2017**

ATTENDU QU'en juin 2007, la MRC de Lotbinière s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique lors de la signature de l'entente relative à la fourniture de police par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'un comité de travail temporaire a été créé pour l'élaboration d'un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP);

ATTENDU QUE chacune des municipalités de la MRC de Lotbinière doit adopter ce projet de règlement harmonisé;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Apollinaire ont pris connaissance du projet de règlement proposé par le comité de travail, par les résolutions 17133-02-2017 et 17252-06-2017;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 août 2017 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP).

Adopté à l'unanimité.

---

17327-09-2017  
point no 12b

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 807-2017**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 août 2017, par Jonathan Moreau, conseiller n° 3;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement numéro 807-2017 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ainsi qu'il suit :

**ARTICLE 1**

La municipalité de Saint-Apollinaire autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de Lotbinière.

**ARTICLE 2**

L'entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

**ARTICLE 3**

Le maire est autorisé à signer ladite entente.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité.

---

17328-09-2017  
point no 12c

**EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU BUREAU DE LA SAAQ**

ATTENDU QUE madame Caroline Demers a remis sa démission;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Line Lefebvre comme préposée au service à la clientèle du bureau de la SAAQ, à 22 h/semaine. Mme Lefebvre possède 10 années d'expérience comme commis à la SAAQ.

Que les autres conditions de travail sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité

---

17329-09-2017  
point no 12d

**AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN ACTE DE SERVITUDE SUR LA RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager une piste multifonctionnelle pour faciliter et rendre sécuritaires les déplacements à pied et à vélo sur la rue Principale, près de l'intersection de la Route 273;

ATTENDU QUE l'emprise est inexistante en façade de la propriété du 140 à 148, rue Principale et que ce secteur est très achalandé;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 344 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, accepte d'enregistrer une servitude pour permettre à la Municipalité d'aménager une piste multifonctionnelle à même sa propriété;

ATTENDU QU'une description technique et un plan montrant ont été préparés par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, sous la minute 5813, dossier 2258;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité





D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à la servitude affectant le lot 4 344 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

La Municipalité sera responsable de la construction, de l'entretien et de la réparation de la piste multifonctionnelle, assumera l'entière responsabilité civile et tiendra la compagnie CROMBIE PROPERTY HOLDINGS LIMITED indemne de toute réclamation et/ou dommage lié à la piste multifonctionnelle sur le lot 4 344 912.

Adopté à l'unanimité.

17330-09-2017  
point no 12e

---

**AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN ACTE DE CESSION SUR LE RANG  
BOIS-JOLY**

ATTENDU QU'un bornage de certaines propriétés sur le rang Bois-Joly, a permis de déceler un empiétement du fossé d'égouttement et de l'accotement affectant les lots 3 383 505, 3 383 506 et 3 383 507 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés ont accepté de céder gratuitement les parcelles de terrain affectées par cet empiétement afin que la Municipalité s'en porte acquéreur;

ATTENDU QU'une description technique et un plan montrant l'élargissement du rang Bois-Joly ont été préparés par Jacques Grondin, arpenteur-géomètre, sous la minute 1165, dossier 1502;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à la cession affectant les lots 3 383 505, 3 383 506 et 3 383 507 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

La Municipalité assume les frais d'arpentage et de notaire relatifs à cet élargissement du rang Bois-Joly.

Adopté à l'unanimité

17331-09-2017  
point no 12f

---

**AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN ACTE DE SERVITUDE SUR LA  
ROUTE 273**

ATTENDU QUE la phase III du développement résidentiel de Constructions Léandre Demers inc. est en cours de réalisation sur la Route 273;

ATTENDU QU'une servitude d'aqueduc et d'égouts est nécessaire pour desservir les six immeubles à logements à construire sur les lots 5 378 291, 5 378 292, 5 378 293, 5 378 298, 5 378 303, 5 378 304 et 5 378 305, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE le promoteur a mis en place un réseau d'aqueduc et d'égouts afin de desservir les nouveaux terrains;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, affectant une partie du lot 5 378 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sous la minute 13816, dossier 2674-253;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette servitude.

Adopté à l'unanimité.



17332-09-2017  
point no 12g

### **AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LES BRIGADIÈRES**

ATTENDU QUE les brigadières scolaires, Lina Moreau et Thérèse Sévigny, n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis 2 ans et qu'une demande écrite a été effectuée à cet effet;

ATTENDU le bon travail effectué pour la sécurité des écoliers;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'augmenter le salaire horaire des brigadières de 12.50 \$ à 13.25 \$, soit une augmentation de 0.75 \$/heure, rétroactif à la date de la rentrée scolaire.

L'horaire des brigadières peut varier selon la demande de la direction de l'école.

Adopté à l'unanimité

---

17333-09-2017  
point no 16

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 11 septembre 2017 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

17334-09-2017  
point no 17

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 11 septembre 2017, à 21 h 03.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 2 OCTOBRE 2017**

---